



L'industrie canadienne du porc se réjouit de l'engagement de l'Agence canadienne d'inspection des aliments à protéger la santé du bétail

Ottawa, Ont. [23 juin 2010] Les producteurs de porcs du Canada se réjouissent de la levée des restrictions qui avaient été imposées à un abattoir de l'Alberta.

« L'industrie canadienne du porc respecte les plus hautes normes en matière de qualité, de salubrité des aliments et d'environnement, » a affirmé M. Jurgen Preugschas, président du Conseil canadien du porc. « Les mesures prises au cours des dernières années par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) témoignent clairement de la force du système canadien d'inspection des aliments et de son engagement en ce qui a trait à la salubrité. »

À titre de précaution, l'ACIA a temporairement interrompu la production dans un abattoir porcin de l'Alberta à la suite de la découverte de lésions apparentes sur un animal. L'ACIA a entrepris une enquête et a fait parvenir des échantillons de tissus pour des analyses plus poussées.

Vous trouverez ci-dessous la déclaration de l'ACIA dans laquelle on annonce que ces restrictions sont levées.

Les restrictions imposées à un abattoir en Alberta sont levées

Le 23 juin 2010 : L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a conclu que les porcs d'un établissement d'abattage de l'Alberta n'étaient pas atteints de maladie à déclaration obligatoire, dont la fièvre aphteuse et la maladie vésiculeuse du porc.

En se fondant sur ces résultats, l'Agence a levé toutes les restrictions des déplacements. L'établissement a été soigneusement nettoyé et désinfecté et a repris ses activités habituelles. Aucune préoccupation en matière de santé humaine ou de salubrité des aliments n'est liée à cet incident.

L'ACIA remercie les exploitants de l'usine et la province de l'Alberta de leur collaboration soutenue pendant cette enquête.

Lorsqu'on soupçonne ou confirme la présence d'une maladie à déclaration obligatoire au Canada, on s'emploie à éviter autant que possible la perturbation des activités des producteurs tout en respectant les obligations nationales et internationales concernant la mise en œuvre de mesures de lutte appropriées et prudentes. Ces mesures sont vitales pour protéger la santé du bétail canadien et maintenir l'accès aux marchés.

Le Conseil canadien du porc est la tribune nationale des producteurs de porc du Canada. En tant qu'alliance regroupant neuf associations provinciales de l'industrie du porc, l'objectif de notre organisation est de faire fonction de leader afin d'assurer et de maintenir la prospérité du secteur canadien du porc.

-30-

Renseignements supplémentaires :

Gary Stordy
Gestionnaires, Relations publiques
Conseil canadien du porc
613-236-9239, poste 277
stordy@cpc-ccp.com